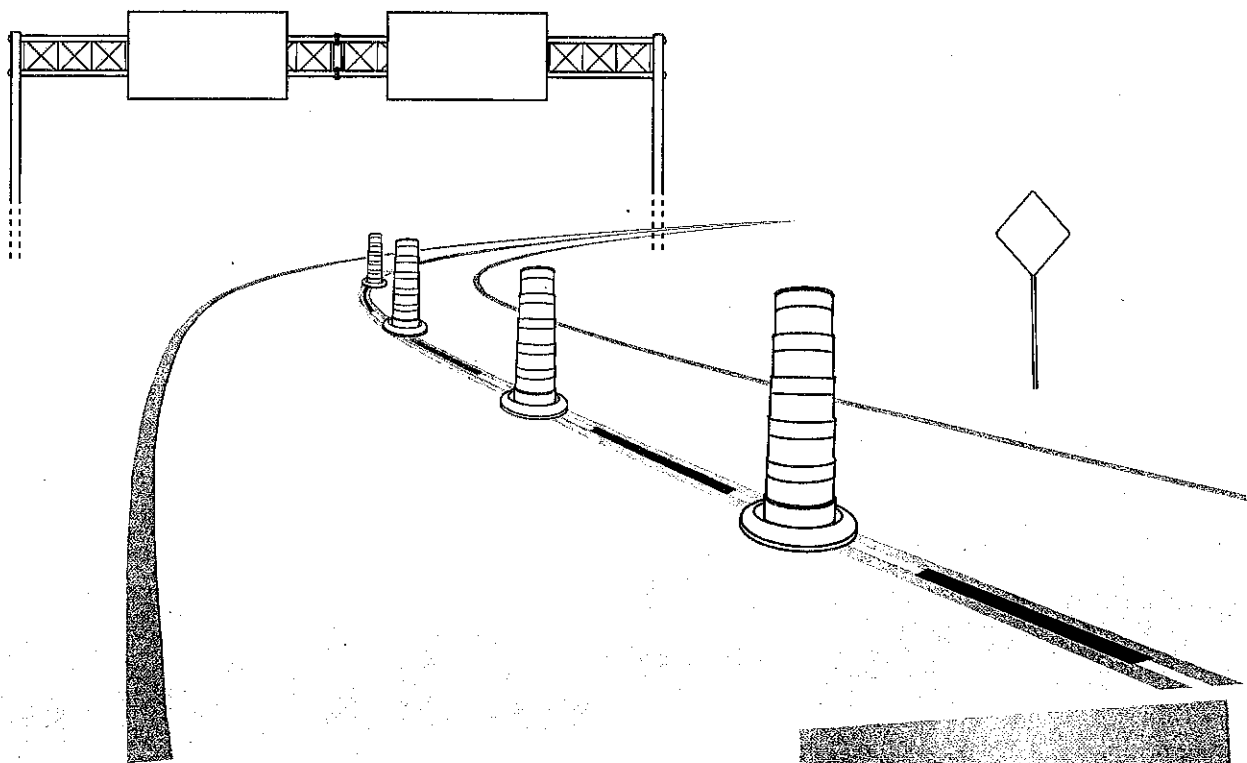


Ouvrages
ROUTIERS
Normes

TOME V

SIGNALISATION ROUTIÈRE
Volume 3



LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec 

Cette publication a été réalisée et éditée par la Direction des normes et des documents d'ingénierie du ministère des Transports et de la Mobilité durable et produite par :

Les Publications du Québec
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

La rédaction des présentes normes a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration des nombreuses personnes qui ont travaillé au sein des diverses équipes du comité ministériel de normalisation.

La version électronique est disponible à l'adresse suivante :
http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier.fr.html.

This publication is also available in English under the title *Volume V – Traffic Control Devices*.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports et de la Mobilité durable favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage l'utilisation de la version électronique de cette publication.

Imprimé sur du papier québécois. Ce papier contient 30 % de fibres recyclées durables, et il est fabriqué avec un procédé sans chlore élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



ECF



© Gouvernement du Québec, décembre 2022

ISSN 1927-5366 (imprimé)
ISBN 978-2-551-26892-4 (imprimé)
ISSN 1927-5374 (PDF)

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Tome V – Signalisation routière

Volume 1

- 1 Dispositions générales
- 2 Prescription
- 3 Danger

Volume 2

- 4 Travaux

Volume 3

- 5 Indication
- 6 Marques sur la chaussée
- 7 Voies cyclables
- 8 Signaux lumineux

Lexique

Le *Lexique* de la collection Normes – Ouvrages routiers est disponible pour l'ensemble de la clientèle en version numérique seulement à l'adresse suivante :
http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier/normes/lexique.fr.html.

COLLECTION NORMES – OUVRAGES ROUTIERS

Tome I – Conception routière

- 1 Classification fonctionnelle
- 2 Cadre environnemental
- 3 Notions de base en circulation routière
- 4 Éléments de la route
- 5 Profils en travers
- 6 Tracé et profil
- 7 Distance de visibilité
- 8 Carrefours plans
- 9 Échangeurs
- 10 Accès
- 11 Servitude de non-accès
- 12 Routes à faible débit
- 13 Dispositifs de retenue (transféré au *Tome VIII*)
- 14 Stationnement
- 15 Voies cyclables
- 16 Approche d'analyse avant une intervention sur une route existante

Tome II – Construction routière

- 1 Terrassements
- 2 Structures de chaussée
- 3 Drainage
- 4 Bordures
- 5 Musoirs
- 6 Trottoirs
- 7 Dispositifs de retenue (transféré au *Tome VIII*)
- 8 Clôtures et repères
- 9 Protection de l'environnement durant les travaux
- 10 Dispositifs d'alerte

Tome III – Ouvrages d'art

- 1 Classification des ouvrages d'art
- 2 Conception des ouvrages d'art
- 3 Ponts normalisés
- 4 Ponceaux
- 5 Murs
- 6 Structures d'équipement routier
- 7 Inventaire, inspection, évaluation et entretien

Tome IV – Abords de route

- 1 Architecture de paysage
- 2 Parcs routiers (chapitre retiré)
- 3 Services publics
- 4 Éclairage routier
- 5 Postes et aires de contrôle routier
- 6 Mesures d'atténuation environnementales permanentes
- 7 Écrans antibruit
- 8 Revêtement de protection
- 9 Engazonnement

- 10 Arboriculture
- 11 Boîte aux lettres
- 12 Passage à niveau

Tome V – Signalisation routière

Volume 1

- 1 Dispositions générales
- 2 Prescription
- 3 Danger

Volume 2

- 4 Travaux

Volume 3

- 5 Indication
- 6 Marques sur la chaussée
- 7 Voies cyclables
- 8 Signaux lumineux

Tome VI – Entretien

- 1 Systèmes de sécurité
- 2 Chaussées
- 3 Systèmes de drainage
- 4 Abords de route
- 5 Structures et tunnels
- 6 Viabilité hivernale

Tome VII – Matériaux

- 1 Classification des sols
- 2 Granulats
- 3 Bétons et produits connexes
- 4 Liants et enrobés
- 5 Armature
- 6 Pièces métalliques
- 7 Tuyaux et accessoires
- 8 Matériaux électriques
- 9 Matériaux pour l'aménagement paysager
- 10 Peintures et produits de marquage
- 11 Bois
- 12 Sels de déglacage
- 13 Géosynthétiques
- 14 Matériaux divers
- 15 Polymères renforcés de fibres

Tome VIII – Dispositifs de retenue

- 1 Dispositions générales
- 2 Sécurisation des abords de route
- 3 Glissières de sécurité – Conception et construction
- 4 Dispositifs de retenue frontaux
- 5 Dispositifs de retenue pour chantiers
- 6 Voies de secours



INDICATION

Tome

V

Chapitre

5

Page

i

Date

Déc. 2022

Table des matières

5.1	Objet	1	5.4.3.13	Rappel de distance	20.2
5.2	Références	1	5.4.4	Conception des panneaux de destination	23
5.3	Définitions	2	5.4.4.1	Éléments figurant sur les panneaux de petite signalisation	23
5.4	Signalisation de destination	3	5.4.4.2	Éléments figurant sur les panneaux de supersignalisation	24
5.4.1	Choix des destinations	3	5.4.4.3	Disposition des éléments figurant sur les panneaux de supersignalisation	30
5.4.1.1	Principes généraux	3	5.4.4.4	Dimensionnement des panneaux de supersignalisation	32
5.4.1.2	Principes spécifiques	3	5.5	Signalisation de repérage	39
5.4.1.3	Méthode du choix des municipalités signalisées	4	5.5.1	Panonceau d'indication	39
5.4.1.4	Grandes destinations	8	5.5.1.1	Point cardinal	39
5.4.1.5	Lac de villégiature	9	5.5.1.2	Fin	39
5.4.1.6	Réserve indienne	9	5.5.1.3	Jonction	39
5.4.1.7	Principes d'acheminement	9	5.5.1.4	Direction	40
5.4.2	Utilisation des panneaux de destination	10	5.5.1.5	Distance	40
5.4.3	Types de panneaux de destination	10	5.5.2	Identification de route numérotée	40
5.4.3.1	Confirmation de sortie	10	5.5.3	Identification d'autoroute	43
5.4.3.2	Direction de sortie	11	5.5.3.1	Fin d'autoroute	44
5.4.3.3	Présignalisation de sortie	11	5.5.4	Itinéraire transcanadien	44
5.4.3.4	Confirmation de destination	12	5.5.5	Tunnel	45
5.4.3.5	Présignalisation de plusieurs sorties vers une municipalité	12	5.5.6	Nom d'autoroute	45
5.4.3.6	Suite d'échangeurs rapprochés	13	5.5.7	Nom de route	46
5.4.3.7	Voie de sortie obligatoire	14	5.5.8	Nom de rue	46
5.4.3.8	Signalisation schématique	16	5.5.8.1	Signalisation sur plaque	46
5.4.3.9	Dernière sortie avant péage	17	5.5.8.2	Signalisation sur panneau	47
5.4.3.10	Direction pour carrefour plan	17			
5.4.3.11	Accès à l'autoroute	19			
5.4.3.12	Direction	19			

Tome	V
Chapitre	5
Page	ii
Date	Déc. 2022

INDICATION

5.5.8.3	Signalisation sur pont d'étagement d'autoroute	47	5.6.4.4	Aire de stationnement pour randonneurs	62
5.5.9	Nom de pont	48	5.6.5	Lieux de traitement des déchets	62
5.5.10	Repères géographiques	48	5.6.5.1	Lieu d'enfouissement sanitaire	62
5.5.10.1	Élément hydrographique	48	5.6.5.2	Écocentre	62
5.5.10.2	Relief géographique	49	5.6.5.3	Lieu pour vidange de véhicule récréatif	63
5.5.11	Repère kilométrique	49	5.6.5.4	Site de compostage	63
5.5.12	Limite territoriale	50	5.6.6	Équipements industriels	63
5.5.12.1	Limite provinciale	50	5.6.6.1	Parc industriel	63
5.5.12.2	Entrée de région touristique	50	5.6.6.2	Parc technologique	63
5.5.12.3	Entrée d'agglomération	50	5.6.6.3	Port maritime	64
5.5.12.4	Panneau de bienvenue	51	5.6.7	Établissements d'enseignement	64
5.6	Signalisation des équipements spécifiques	53	5.6.7.1	Université	64
5.6.1	Principes d'acheminement	53	5.6.7.2	Cégep	64
5.6.1.1	Nom de l'équipement	53	5.6.7.3	Conservatoire	64
5.6.2	Équipements d'urgence	54	5.6.8	Autres équipements	65
5.6.2.1	Poste de police	54	5.6.8.1	Équipements publics	65
5.6.2.2	Équipements de santé	54	5.6.8.2	Rampe de mise à l'eau	67
5.6.2.3	Stationnement d'urgence	55	5.6.8.3	Station de lavage d'embarcation	68
5.6.2.4	Téléphone de secours	56.1	5.6.9	Poste frontalier	68
5.6.2.5	Borne d'incendie	56.1	5.7	Signalisation d'information	69
5.6.2.6	Signal de véhicules en détresse	56.2	5.7.1	Chemin sans issue	69
5.6.3	Équipements de transport	56.2	5.7.2	Demi-tour	69
5.6.3.1	Aéroport	56.2	5.7.3	Priorité de virage au clignotement du feu vert	69
5.6.3.2	Gare ferroviaire	58	5.7.4	Bouton d'appel de feux	70
5.6.3.3	Gare d'autocars	58	5.7.4.1	Bouton d'appel de feux pour piétons ou pour cyclistes	70
5.6.3.4	Traverse maritime	58	5.7.4.2	Traverse de piétons en diagonale	70
5.6.4	Stationnements	60			
5.6.4.1	Stationnement incitatif	60			
5.6.4.2	Aire d'attente	61.1			
5.6.4.3	Aire de stationnement	61.1			

INDICATION

5.7.5	Signalisation métrique	70	5.8.1.1	Parcs routiers	81.1
5.7.6	Surveillance aérienne	70	5.8.1.2	Réserves, parcs et refuges fauniques	86
5.7.7	Vérification des freins	71	5.8.1.3	Attraits touristiques publics	93.3
5.7.8	Voie de secours	71	5.8.1.4	Bureaux d'information touristique	94
5.7.9	Voies de dépassement	71	5.8.2	Site patrimonial	98
5.7.10	Route sans services	72	5.8.3	Bureau de change	99
5.7.11	Remorquage exclusif	72	5.8.4	Équipements touristiques privés	100
5.7.12	Fréquence radio	73	5.8.4.1	Critères d'admissibilité des équipements touristiques privés	100
5.7.13	Surveillance routière	73	5.8.4.2	Types de panneaux d'équipements touristiques privés	100
5.7.14	Service d'information en transport – 511	75	5.8.4.3	Conception des panneaux d'équipements touristiques privés	101.1
5.7.15	Péage	75	5.8.4.4	Acheminement et installation des panneaux d'équipements touristiques privés	103
5.7.15.1	Systèmes de péage	75	5.8.4.5	Attraits majeurs	106
5.7.15.2	Tarification du péage	76	5.8.5	Routes et circuits touristiques	107
5.7.16	Plantation d'arbres	79	5.8.5.1	Critères d'admissibilité des routes et circuits touristiques	108
5.7.17	Altitude	79	5.8.5.2	Types de panneaux de routes et circuits touristiques	108
5.7.18	Poste émetteur-récepteur	79	5.8.5.3	Bornes d'information	109
5.7.19	Borne de recharge pour véhicules électriques	79	5.8.5.4	Acheminement et installation des panneaux de routes et circuits touristiques	109
5.7.20	Halte texto et Wi-Fi	80.1	5.8.6	Itinéraire cyclable hors route	111
5.7.21	Rappel de l'obligation de fermer les bonbonnes de gaz	80.1	5.8.6.1	Critères d'admissibilité d'un itinéraire cyclable hors route	111
5.7.22	Bandes rugueuses médianes	80.1			
5.7.23	Jeu libre dans la rue	80.1			
5.7.24	Écoroute d'hiver	80.2			
5.8	Signalisation touristique	81.1			
5.8.1	Équipements touristiques publics	81.1			

Tome	V
Chapitre	5
Page	iv
Date	Déc. 2022

INDICATION

<p>5.8.6.2 Types de panneaux d'un itinéraire cyclable hors route 111</p> <p>5.8.6.3 Acheminement et installation des panneaux d'un itinéraire cyclable hors route 112</p> <p>5.9 Signalisation des services de carburant et de restauration 115</p> <p>5.9.1 Critères d'admissibilité des services de carburant et de restauration 115</p> <p>5.9.2 Types de panneaux de services de carburant et de restauration 115</p> <p>5.9.2.1 Confirmation de sortie 115</p> <p>5.9.2.2 Acheminement 118</p> <p>5.9.2.3 Entrée du site 119.1</p> <p>5.9.3 Conception des panneaux des services de carburant et de restauration 119.2</p> <p>5.9.3.1 Inscription 119.2</p> <p>5.9.3.2 Distance 119.3</p> <p>5.9.3.3 Flèches de direction 119.3</p> <p>5.9.3.4 Pictogramme 119.3</p> <p>5.9.3.5 Dimensions des panneaux des services de carburant et de restauration 120</p> <p>5.9.4 Acheminement et installation des panneaux des services de carburant et de restauration 120</p> <p>5.9.4.1 Principes généraux 120</p> <p>5.9.4.2 Corridors d'exclusion 120</p> <p>5.9.4.3 Principes d'acheminement 120</p> <p>5.9.4.4 Installation et localisation 122</p>	<p>5.10 Installation des panneaux d'indication 123</p> <p>5.10.1 Séquence des panneaux sur autoroute 123</p> <p>5.10.1.1 Séquence en amont de l'échangeur 123</p> <p>5.10.1.2 Séquence en aval de l'échangeur 123</p> <p>5.10.2 Installation des panneaux de supersignalisation 124</p> <p>5.10.2.1 Installation au-dessus de la chaussée 124</p> <p>5.10.2.2 Installation en bordure de la chaussée 125</p>
---	---

INDICATION

Liste des annexes

Annexe A Grandes destinations sur autoroute – Région de Montréal	A-1	Annexe K Grandes destinations sur autoroute – Région de la Chaudière-Appalaches	A-51
Annexe B Grandes destinations sur autoroute – Région de la Montérégie	A-13	Annexe L Signalisation touristique	
Annexe C Grandes destinations sur autoroute – Région de Laval	A-25	1) Pictogrammes de signalisation d'équipements touristiques privés	A-52
Annexe D Grandes destinations sur autoroute – Région de l'Outaouais	A-33	2) Panneaux de signalisation de routes et circuits touristiques	A-56
Annexe E Grandes destinations sur autoroute – Région des Laurentides	A-34	Annexe M Sections du réseau autoroutier réservées à la signalisation des attraits majeurs – Région de Montréal	A-57
Annexe F Grandes destinations sur autoroute – Région de Lanaudière	A-35	Annexe N Sections du réseau autoroutier réservées à la signalisation des attraits majeurs – Région de Québec	A-58
Annexe G Grandes destinations sur autoroute – Région des Cantons-de-l'Est	A-36	Annexe O Sections du réseau autoroutier réservées à la signalisation des attraits majeurs – Région de Gatineau	A-59
Annexe H Grandes destinations sur autoroute – Région du Centre-du-Québec	A-40	Annexe P Sections du réseau autoroutier réservées à la signalisation des attraits majeurs – Région de Trois-Rivières	A-60
Annexe I Grandes destinations sur autoroute – Région de la Mauricie	A-41	Annexe Q Sections du réseau autoroutier réservées à la signalisation des attraits majeurs – Région de Sherbrooke	A-61
Annexe J Grandes destinations sur autoroute – Région de Québec	A-43		

Tome
V
Chapitre
5
Page
vi
Date
Déc. 2022

INDICATION

Annexe R Corridors d'exclusion pour la signalisation de services de carburant et de restauration – Région de Montréal	A-62
Annexe S Corridors d'exclusion pour la signalisation de services de carburant et de restauration – Région de Québec	A-63
Annexe T Corridors d'exclusion pour la signalisation de services de carburant et de restauration – Région de Gatineau	A-64
Annexe U Corridors d'exclusion pour la signalisation de services de carburant et de restauration – Région de Trois-Rivières	A-65
Annexe V Corridors d'exclusion pour la signalisation de services de carburant et de restauration – Région de Sherbrooke	A-66



INDICATION

Liste des figures

Figure 5.4-1 Exemple de calcul du facteur de distance	7	Figure 5.4-12a Exemple de panneau portant le message « Dernière sortie avant péage »	29.1
Figure 5.4-2 Exemple de calcul de la zone d'influence	8	Figure 5.4-12b Exemple de panneau portant le message « Dernière sortie avant tunnel »	29.2
Figure 5.4-3 Continuité de l'itinéraire – Conditions de substitution du tout droit	10	Figure 5.4-13 Exemples d'utilisation de messages prescriptif et touristique	30
Figure 5.4-4 Signalisation schématique	17	Figure 5.4-14 Règles d'écriture	31
Figure 5.4-5 Signalisation de la dernière sortie avant péage	18	Figure 5.4-15 Espacement des éléments figurant sur les panneaux de supersignalisation	33
Figure 5.4-6 Utilisation du panneau « Rappel de distance »	22	Figure 5.4-16 Lecture d'un panneau installé en latéral	36
Figure 5.4-7 Exemples de panneaux de petite signalisation portant l'inscription « CENTRE-VILLE »	23	Figure 5.4-17 Lecture d'un panneau installé sur portique	36
Figure 5.4-8 Exemples de panneaux de supersignalisation portant l'inscription « CENTRE-VILLE »	25	Figure 5.5-1 Utilisation des flèches de direction comme présignalisation	42
Figure 5.4-9 Dimensions des écussons de sortie et des inscriptions de distance	27	Figure 5.5-2 Installation du panneau « Tunnel » et du panneau d'indication d'un chemin sur un même support	45
Figure 5.4-10 Exemple d'utilisation du module d'aéroport	28	Figure 5.5-3 Signalisation de nom de rue sur pont d'étagement d'autoroute	47
Figure 5.4-11 Exemple d'utilisation du module de péage	29.1		

Tome	V
Chapitre	5
Page	viii
Date	Déc. 2022

INDICATION

<p>Figure 5.5-4 Installation des panneaux « Nom de pont » et « Élément hydrographique » sur un même support 48</p> <p>Figure 5.5-5 Contenu du panneau « Entrée d'agglomération » pour les municipalités fusionnées 51</p> <p>Figure 5.6-1 Options d'aménagement du panneau « Stationnement incitatif » avec le panonceau « Nom de l'équipement » 60</p> <p>Figure 5.6-2 Modèle de regroupement d'équipements publics sur un même panneau 66</p> <p>Figure 5.6-3 Modèles de regroupement de panneaux d'équipements 66</p> <p>Figure 5.7-1 Exemples de panneaux d'indication utilisés pour signaler une infrastructure routière sur laquelle un système de péage est appliqué 77</p> <p>Figure 5.8-1 Utilisation de la flèche tout droit sur les panneaux d'équipements touristiques privés 101.2</p> <p>Figure 5.8-2 Signalisation d'équipements touristiques privés avec les flèches pour carrefour giratoire 101.2</p>	<p>Figure 5.8-3 Signalisation d'un équipement touristique privé sans pictogramme 102</p> <p>Figure 5.9-1 Disposition des types de carburants et de l'inscription 24 h 119.2</p> <p>Figure 5.9-2 Détermination de la distance jusqu'au service 121</p>
---	---

INDICATION

Tome

V

Chapitre

5

Page

ix

Date

Déc. 2022

Liste des tableaux

Tableau 5.4-1 Pondération en fonction de la population	5	Tableau 5.5-1 Panonceaux de direction pour les panneaux d'indication	41
Tableau 5.4-2 Pondération en fonction de la capacité d'accueil touristique	6	Tableau 5.5-2 Combinaisons de couleurs pour obtenir un contraste de luminance suffisant (FHWA, 1986)	46
Tableau 5.4-3 Pondération en fonction du nombre de travailleurs d'industries et d'industries de distribution en gros	6	Tableau 5.7-1 Dimensions minimales des panneaux « Surveillance routière »	74
Tableau 5.4-4 Facteur de distance	6	Tableau 5.8-1 Ordre des flèches sur les panneaux de signalisation d'équipements touristiques privés et de services de carburant et de restauration sur autoroute	106
Tableau 5.4-5 Règles d'arrondissement des distances résiduelles	24		
Tableau 5.4-6 Largeur des bordures et rayon de l'arrondi dans les coins des panneaux de supersignalisation	30		
Tableau 5.4-7 Hauteur du lettrage à utiliser	35		
Tableau 5.4-8 Distance de lisibilité du lettrage en fonction de la série utilisée	35		
Tableau 5.4-9 Dimensions des éléments figurant sur un panneau d'indication	37		

INDICATION

Table des dessins normalisés

- | | |
|---|---|
| <p>001 Signalisation de destination sur autoroute en milieu rural</p> <p>002 Signalisation de destination de deux sorties d'autoroute en milieu rural desservant une même municipalité</p> <p>003 Localisation et installation du panneau de confirmation de sortie</p> <p>004 Signalisation de destination aux échangeurs d'autoroute</p> <p>005 Numérotation des sorties à un échangeur avec collecteur</p> <p>006 Numérotation des sorties à un échangeur à deux sorties sans collecteur</p> <p>007 Localisation du panneau de présignalisation de sortie</p> <p>008 Signalisation d'un carrefour plan sur autoroutes à chaussées séparées – V > 90 km/h</p> <p>009 Signalisation schématique – Continuité de l'itinéraire empruntant la sortie</p> <p>010 Signalisation schématique – Autoroute se séparant en deux itinéraires</p> <p>011 Signalisation schématique – Sortie à gauche</p> <p>012 Signalisation de plusieurs sorties (2 à 5) vers une municipalité</p> <p>013 Signalisation de plusieurs sorties (plus de 5) vers une municipalité</p> | <p>014 Signalisation d'une suite d'échangeurs rapprochés</p> <p>015 Signalisation d'une voie obligatoire de sortie</p> <p>016 Signalisation d'une sortie à deux voies dont au moins une est obligatoire</p> <p>017 Zone d'entrecroisement de moins de 600 m – Entrée à une voie</p> <p>018 Zone d'entrecroisement de moins de 600 m – Entrée à deux voies</p> <p>019 Zone d'entrecroisement de 600 m et plus – Entrée à une voie</p> <p>020 Zone d'entrecroisement de 600 m et plus – Entrée à deux voies</p> <p>021 Signalisation de destination à un échangeur en milieu rural</p> <p>022 Signalisation de destination à un échangeur en milieu urbain</p> <p>023 Localisation des panneaux de signalisation à une intersection</p> <p>024 Signalisation d'un carrefour plan sur autoroutes à chaussées contiguës – V ≤ 90 km/h</p> <p>025 Séquence d'installation des panneaux en amont et en aval d'un échangeur</p> <p>026 Acheminement vers une route numérotée de 100 à 199</p> <p>027 Acheminement vers une autoroute</p> <p>028 Acheminement vers un équipement spécifique</p> |
|---|---|

INDICATION

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 029 | Signalisation d'une route sans issue | 039 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique mobile dans un secteur |
| 030 | Signalisation d'un demi-tour | 040A | (Dessin normalisé retiré) |
| 031 | Signalisation d'une voie de secours avec lit d'arrêt | 040B | (Dessin normalisé retiré) |
| 032 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique fixe – Milieu urbain et rural | 040C | Signalisation d'une halte routière et d'un bureau d'information touristique (BIT) sur une autoroute |
| 033 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance photographique à un feu de circulation | 040D | Signalisation d'une halte routière fermée sur une autoroute |
| 034 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance combinée du respect du feu de circulation et de la vitesse | 040E | Signalisation d'une halte routière fermée sur une route |
| 035 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique fixe sur une autoroute | 041A | (Dessin normalisé retiré) |
| 036A | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique mobile sur une autoroute | 041B | Signalisation d'une aire de service et d'un bureau d'information touristique (BIT) sur une autoroute |
| 036B | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique mobile à une sortie d'autoroute | 042 | Signalisation d'un village-relais |
| 037 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique mobile sur une route | 043 | Signalisation des bureaux d'information touristique (BIT) situés sur une route accessible par une autoroute |
| 038 | Signalisation à l'approche d'un endroit de surveillance de la vitesse par cinémomètre photographique mobile dans une zone scolaire | 044 | Signalisation des bureaux d'information touristique (BIT) situés sur une route non accessible par une autoroute |
| | | 045A | Acheminement vers une route ou un circuit touristique |
| | | 045B | Acheminement vers une route ou un circuit touristique à un carrefour giratoire |

Tome	V
Chapitre	5
Page	xii
Date	Déc. 2022

INDICATION

- 046 Acheminement vers un itinéraire cyclable hors route
- 047 Installation des panneaux d'acheminement des services de carburant et de restauration
- 048 Localisation des panneaux d'acheminement des services de carburant et de restauration à une intersection en T
- 049 Localisation des panneaux d'acheminement des services de carburant et de restauration à une intersection en T avec îlot déviateur
- 050 Localisation des panneaux d'acheminement des services de carburant et de restauration à une intersection en croix
- 051 Installation de panneaux au-dessus de la chaussée
- 052 Installation de panneaux en bordure de la chaussée
- 053A Orientation d'un panneau de signalisation dans un tronçon droit
- 053B Orientation d'un panneau de signalisation dans une courbe
- 054 Localisation des panneaux de jeu libre dans un secteur

NORME

INDICATION

Tomé

V

Chapitre

5

Page

1

Date

Déc. 2022

5.1 Objet

La présente norme a pour objet de consigner les règles de fabrication et d'installation de la signalisation routière d'indication, destinée à être installée sur un chemin public, établies par la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5.2 Références

La présente norme renvoie à l'édition la plus récente des documents suivants :

NORMES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Tome II – Construction routière.

Tome III – Ouvrages d'art.

Tome VIII – Dispositifs de retenue.

AUTRES DOCUMENTS

U.S. DEPARTMENT OF TRANSPORTATION,
FEDERAL HIGHWAY ADMINISTRATION

*Standard Alphabets for Highway Signs and
Pavement Markings.*

Gouvernement du Québec

*Code de la sécurité routière
(RLRQ, chapitre C-24.2).*

*Loi sur la conservation du patrimoine
naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).*

*Loi sur la conservation et la mise en valeur
de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).*

*Loi sur les établissements d'hébergement
touristique (RLRQ, chapitre E-14.2).*

*Loi sur les immeubles industriels
municipaux (RLRQ, chapitre I-0.1).*

*Loi sur le ministère des Transports
(RLRQ, chapitre M-28).*

*Loi sur le parc marin du Saguenay –
Saint-Laurent (RLRQ, chapitre P-8.1).*

Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9).

*Loi sur le patrimoine culturel
(RLRQ, chapitre P-9.002).*

*Règlement sur la qualité de l'eau potable
(RLRQ, chapitre Q-2, r. 40).*

*Loi sur les services de santé et les services
sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).*

CENTRE DE RECHERCHE
INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

*Répertoire du centre de recherche
industrielle du Québec.*

COMMISSION DE TOPONYMIE

Banque de noms de lieux du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Répertoire des municipalités du Québec.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

*Cadre de référence : Implantation d'une
écoroute d'hiver.*

Carte routière du Québec.

Distances routières.

Gouvernement du Canada

*Loi sur les parcs nationaux du Canada
(L.C. 2000, ch. 32).*

Loi sur la capitale nationale (L.R.C., ch. N-4).

*Règlement sur les réserves d'espèces
sauvages (C.R.C., ch. 1609).*

MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES

Supplément de vol – Canada.

INDICATION

NORME

5.3 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente norme.

Acheminement

Signalisation menant à une destination donnée.

Agglomération

Concentration d'habitations, ville ou village.

Aire de service

Parc routier, aménagé en partenariat avec une entreprise privée, comportant des commodités et des services comparables à ceux des haltes routières ainsi que, minimalement, une station-service ou un restaurant. Note : à ces équipements peuvent s'ajouter des aires de stationnement pour véhicules lourds et des services d'information touristique.

Destination

Lieu dont le nom est inscrit sur un panneau d'indication et pouvant être atteint en suivant les indications données.

Halte routière municipale

Parc routier géré par une municipalité, généralement ouvert en saison estivale, où se trouvent des commodités, comme un bloc sanitaire et une aire de pique-nique, et où l'accès à l'eau potable n'est pas garanti.

Halte routière permanente

Parc routier ouvert pendant toute l'année, où se trouvent des commodités, comme un bloc sanitaire et une aire de pique-nique, et où sont offerts des services et un accès à l'eau potable.

Halte routière saisonnière

Parc routier ouvert en saison estivale seulement, où se trouvent des commodités, comme un bloc sanitaire et une aire de pique-nique, et où l'accès à l'eau potable n'est pas garanti.

Jalonnement

Signalisation indiquant un itinéraire.

Municipalité

Territoire soumis à une organisation municipale et dont le nom figure sur la *Carte routière du Québec*, à l'exception des municipalités régionales de comté.

Parc routier

Espace aménagé le long du réseau routier pour le confort et la sécurité du public voyageur.

Radar

Terme utilisé sur les panneaux de signalisation pour désigner un cinémomètre.

Route la plus importante

Route où le débit de circulation est le plus élevé.

Supersignalisation

Signalisation latérale ou aérienne dont la largeur est supérieure à 2400 mm et installée sur des supports robustes.

Surveillance photographique

Terme utilisé sur les panneaux de signalisation pour désigner une surveillance par un système photographique de contrôle de circulation ou une surveillance par un appareil utilisé pour photographier la plaque d'immatriculation des véhicules routiers circulant sur un chemin public assujéti à un péage.

Ville

Terme désignant indépendamment les municipalités, les villes, les villages, les paroisses, les cantons, les cantons unis lorsque l'un de ces mots apparaît dans la représentation d'un panneau de signalisation.